

Contribution de l'EPS à l'éducation à la citoyenneté

Vers une éducation à la citoyenneté en actes.

Stage CPD IA Rhône Janvier 2011

Sommaire

-La citoyenneté au carrefour de plusieurs notions,

-Des précautions nécessaires,

-Des définitions,

-Education civique ou une instruction civique et morale ?

Comparaison des programmes de 2002 et de 2008 :

Cycle 1

Cycle 2

Cycle 3

Des arguments pour une éducation à la citoyenneté,

-Vers une éducation à la citoyenneté : une citoyenneté en actes,

-Comment mettre en cohérence son enseignement et les grandes valeurs fondamentales ?

- L'égalité dignité pour tous,
- La liberté et l'apprentissage de son exercice,
- L'égalité en droit, la notion d'équité,
- La fraternité : coopération, empathie et bienveillance,
- La laïcité,

-Une éducation à la citoyenneté et une éducation morale,

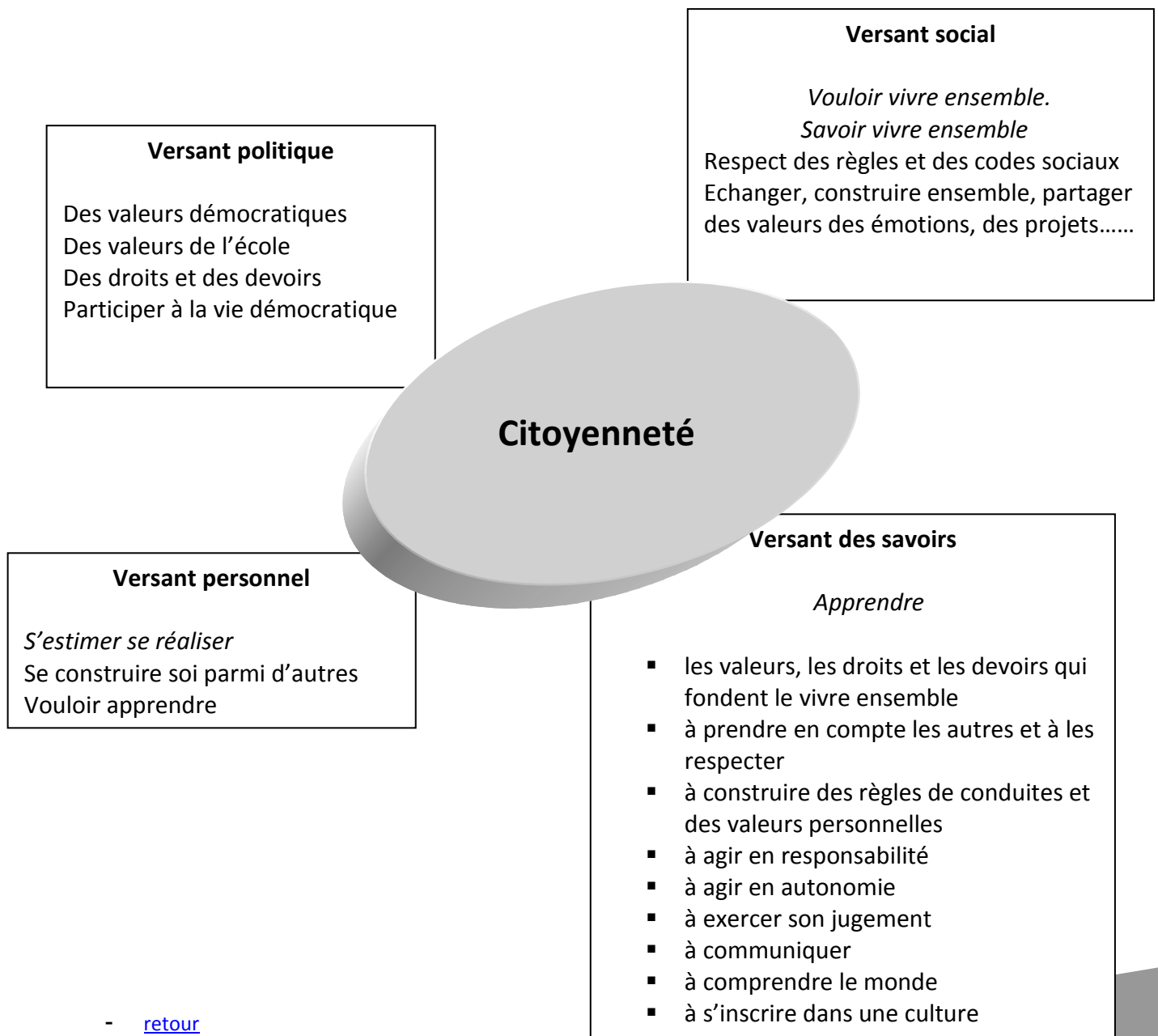
-Une éducation civique : les droits et les devoirs,

-Le rôle et le rapport à la règle,

-Contribution de l'EPS règle dans la construction d'un rapport à la règle,

-Comprendre la fonction de la règle et des différents rapports à la règle à travers des jeux traditionnels.

- Un système de règles minimales pour jouer ensemble
- Des jeux traditionnels permettant de vivre les fonctions d'une règle et de jouer en autonomie
- Des conditions à prendre en compte pour aller vers une pratique citoyenne en jeux ou sports collectifs



Apprendre à devenir citoyen par et à travers les contenus d'enseignement et grâce à une démarche d'enseignement qui vise le développement de la personne et son insertion sociale

Des précautions liminaires

1° précaution

Convoquer l'instruction civique et morale pour répondre à des problèmes de violence ou de la montée des incivilités serait une double mystification.

Mystification du point de vue pédagogique car le fait de connaître des principes moraux et juridiques fondant les conduites citoyennes n'est pas une condition suffisante pour être citoyen et exercer sa citoyenneté une fois l'école finie.

Une autre erreur serait de croire que ces problèmes peuvent être traités par une sorte de remède miracle, que seule l'école devrait assumer.

L'analyse des difficultés croissantes du « vivre ensemble », (entendue comme une appartenance à une même communauté humaine dans des rapports civilisés), montre d'autres symptômes : la difficulté à accepter les devoirs de la solidarité, la participation à la vie civique en baisse constante, l'accroissement des demandes de sécurité par rapport à l'exercice des responsabilités, la préférence pour des solidarités d'autre nature, voire communautaires, la difficulté d'adhérer à la trilogie des trois valeurs « liberté-égalité-fraternité » du socle républicain (trop souvent battues en brèche), la mise à mal du principe de laïcité.

C'est sur le danger qui guette notre époque d'une humanité fragmentée, divisée avec des individus éclatés, spécialisés, instrumentalisés, que l'éducation civique doit être interpellée et auquel l'école républicaine et laïque se doit d'essayer de répondre pour une part. D'autres instances, les familles notamment, doivent aussi prendre leur part dans cette éducation civique.

L'éducation scolaire dans son ensemble, puisque c'est sa mission première, doit s'interroger sur l'adulte qu'elle veut former, et donc la société qu'elle désire construire. Elle a précisément pour objet de rappeler que chaque individu a des droits et des devoirs, qu'il n'y a pas de liberté sans participation civique et respect de la loi, que la responsabilité est, autant que la sécurité, une condition de la liberté, et que l'intérêt particulier ne doit pas prévaloir sur l'intérêt général.

L'éducation civique n'existe pas pour « répondre à des problèmes ». Elle a sa justification en elle-même, car elle est avant tout l'apprentissage de la vie ensemble. Et cela vaut pour tout élève sans aucune exception.

2° précaution

On le voit ce sujet est éminemment politique (entendu comme le cadre général d'une société organisée et développée) et éthique. Cet enseignement ne peut pas être « neutre ». Son enseignement et ses contenus dépendent de la conception que l'on a du citoyen à former et de la conception que l'on a de l'enseignement. Il est donc nécessaire pour un enseignant d'avoir une réflexion axiologique, d'en cerner les enjeux, de se construire des savoirs professionnels, et d'examiner sa pratique pédagogique au regard de cette problématique.

3° précaution

La notion de citoyenneté est une notion difficile à circonscrire car elle se situe à la fois :

Dans une **logique collective intégrative**, il faut « appartenir à la cité » (la difficulté est d'autant plus grande avec la construction européenne et la mondialisation). Cette appartenance garantit des droits autour de valeurs partagées.

Dans une **logique individuelle** politique et sociale qui renvoie à la notion de devoirs, de morale personnelle et de construction de l'individu dans ses rapports aux autres, à la règle, et au savoir.

La citoyenneté est la qualité d'être un citoyen qui appartient à une communauté politique, qui a des droits et des devoirs. C'est à la fois une qualité et un statut, la citoyenneté est à l'interface de la sphère privée et de la sphère publique.

On ne naît pas citoyen mais on le devient¹, il ne s'agit pas d'un " état ", mais d'une conquête permanente. Le citoyen est celui qui est capable d'intervenir dans la vie sociale : cela suppose formation d'une opinion raisonnée, aptitude à l'exprimer, acceptation du débat public. La citoyenneté est alors la capacité construite à intervenir, ou même simplement à oser intervenir. La citoyenneté est construite sur la prise en compte de l'autre et la prise en compte de la primauté de l'intérêt général par rapport à l'intérêt particulier.

Par conséquent il conviendra d'affiner progressivement ce concept pour mettre en évidence les pistes éducatives nécessaires à explorer, à comprendre et à mettre en œuvre pour répondre aux exigences d'une éducation à la citoyenneté.

[Retour](#)

¹ B.Spinoza. Ethique IV. (1677)
Stage CPC EPS CPD IA Rhône janvier 2011

Des définitions

Ethique : synonyme d'origine grecque de morale, avec cependant une connotation moins péjorative. Science de la morale ou discipline qui réfléchit sur les finalités, les valeurs de l'existence, la notion de "bien" ou sur des questions de mœurs ou de morale (comité d'éthique).

Valeurs : Une valeur, c'est ce qui, à une époque déterminée et dans un contexte donné, est considéré comme méritant d'être honoré et recherché. Elle constitue une finalité, un idéal, qui dynamise. Hiérarchie établie des principes moraux ou des conduites humaines (ex: liberté, égalité, fraternité).

La morale est un ensemble de règles de conduite, de relations sociales qu'une société se donne et qui varient selon la culture, les croyances, les conditions de vie et les besoins de la société.

Il y a morale là où sont posés des principes qui permettent de régir nos choix d'action dans des situations où ces choix impliquent des conséquences pour autrui.

La solidarité : elle est importante, dès lors que les citoyens ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Elle s'appuie sur le fait que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers. Dans son acception générale, la solidarité caractérise les personnes ou les institutions qui choisissent ou ressentent la nécessité d'assister une autre personne et réciproquement, directement ou par le biais des politiques publiques (ex : impôt redistributif)

La responsabilité est le devoir de répondre de ses actes, sans en référer à une autorité supérieure, en toutes circonstances et quelques en soient les conséquences. C'est un concept fondamental dans la mesure où elle concentre trois éléments essentiels de la morale : la conscience des valeurs, la liberté de l'action, la sanction qui la suit.

La civilité : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des biens (ex : transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.

Le civisme : il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

« **La liberté politique** ne consiste point à faire ce que l'on veut. La liberté est le droit de pouvoir faire tout ce que les lois permettent, et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté parce que les autres tout de même, auraient ce pouvoir. " Montesquieu

L'exercice de la liberté fait appel à la raison, la culture, la maîtrise de soi, la connaissance des autres et la conscience de l'intérêt général.

L'égalité " Les hommes naissent libres et égaux en droit. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. " Art. 1^{er} de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La fraternité

Au sens commun, cette notion désigne un lien de solidarité et d'amitié entre les hommes qui partagent un environnement, une culture. L'école doit construire ce lien au-delà de la fratrie familiale ou sociale, au-delà du communautarisme.

« Cette fraternité suppose la solidarité qui lie chacun des membres d'une société à tous les autres. La solidarité repose en partie sur des textes de droit² ».

La laïcité est un principe qui repose sur un triptyque de valeurs :

Liberté absolue de conscience, autrement dit le refus des dogmes

Egalité en droits : aucune discrimination ne peut être appuyée sur les croyances, sur les orientations religieuses ou politiques, sur les différences d'origine, de couleur ou de sexe

Universalité de la loi de la République que les citoyens et citoyennes se donnent volontairement à eux-mêmes

² Guy Coq cité par CASNAV-CAREP de Nancy-Metz

Cette laïcité est inscrite dans notre constitution

Eduquer

Eduquer vient du latin : E DUCERE= sortir de = faire accéder à l'universel

Les philosophies de l'éducation (H. Hannoun philosophie de l'éducation Puf 1970, O. Reboul les valeurs de l'éducation PUF 1992) reprennent une définition platonicienne contradictoire du terme éducation. Définition qui repose sur deux buts que se fixe l'éducation.

❖L'un étant que les réactions individuelles soient « conformes à l'ordre social. » Platon parle d'IN -Formation Cette position est celle des « sociologistes Durkheimiens» de l'éducation. L'éducation, est alors une transmission qui aide à l'adaptation sociale

❖L'autre étant de « faciliter l'expression et les vertus de l'individu. » Cette thèse psychologue (Rousseau notamment) favorise l'épanouissement de l'individu.

L'éducation permet alors la libération de la personne. Eduquer c'est donc à la fois transmettre une culture au sens large, et donner les moyens de dépasser cette culture. Un enfant, personne unique, dotée de raison et de volonté pour agir, comme tout être humain ne doit pas être asservi, mais conduit (au sens propre du mot « éduqué ») vers son avenir.

Instruire

L'instruction est comprise comme accordant une primauté aux savoirs civiques et moraux. L'accès aux savoirs et leur « juste » restitution serait alors le gage de la formation d'un élève.

L'école française « républicaine issue du siècle des Lumières » s'est toujours située à l'interface de ces deux courants. Elle a su, d'une manière explicite ou non, prendre en compte le rapport entre l'individu et le groupe social et a ménagé, sauf cas extrême (sous Vichy par exemple), ces deux tendances éducatives, avec une part plus ou moins forte pour l'une et l'autre en fonction des périodes. O Reboul(1989) montre qu'on peut dépasser cette contradiction en introduisant un troisième terme au-delà de l'individu et la société : l'humanité

[retour](#)

**Education civique ou une instruction civique et morale ?
Des arguments pour une éducation à la citoyenneté**

Comparaison des programmes de 2002 et de 2008 :

Quelles continuités, quelles ruptures entre les contenus de ces programmes alors que les libellés ont changés ?

	Conception du citoyen à former		Relation pédagogique par rapport à ses pairs, par rapport à l'adulte		Contenus
	2002	2008	2002	2008	2002/2008
Cycle 1	l'enfant se développe au sein de situations de vie collective	l'enseignant apporte les éléments de comportement	L'enseignant met en place les conditions favorables à l'émergence des apprentissages	L'école donne les conditions, l'enseignant enseigne L'élève prend conscience de ses apprentissages	<p>Les contenus liés aux comportements sont quasiment les mêmes entre 2002 et 2008.</p> <p>Une différence cependant. Les programmes de 2008 affirment fortement le métier d'élève</p> <p>Une interrogation à signaler. Dans le petit encadré des compétences du domaine « devenir élève » des programmes de 2008, « dire ce qu'il apprend » figure en dernier. Cette place est-elle due au hasard ? se demande le groupe.</p> <p>Dans les programmes de 2008 figurent le passage suivant : Les élèves doivent comprendre progressivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les règles de la communauté scolaire, - la spécificité de l'école - ce qu'ils y font - ce qui est attendu d'eux - ce qu'on apprend à l'école et - pourquoi on l'apprend. <p>retour</p>

	Conception du citoyen à former		Relation pédagogique par rapport à ses pairs, par rapport à l'adulte		Contenus	
Cycle 2	2002 : Vivre ensemble	2008 : Instruction civique et morale	2002	2008	2002	2008
	<p>La formation vise l'au-delà de l'école, il a une connaissance des acteurs sociaux. Il est libre, responsable. Il agit, il construit, il participe, il porte assistance. Il reconnaît la nation et la république.</p> <p>c'est un citoyen capable de réfléchir à la société dans laquelle il va devoir évoluer :</p>	<p>C'est un être social et poli, responsable, autonome, informé, sensibilisé (maltraitance) Il apprend, il applique, notamment des règles de politesse.</p> <p>c'est un citoyen plutôt destiné à se conformer et capable d'appliquer</p>	<p>L'élève est un sujet, dans le groupe et la communauté scolaire. Il se situe dans la hiérarchie élève/adulte. L'élève construit ses apprentissages.</p>	<p>Il découvre, il approfondit, il reçoit, il apprend, il applique. Il prend conscience des droits et des devoirs.</p>	<p>Progressive acceptation de la vie collective et de ses contraintes. Construction de sa personnalité. Règles de vie, hygiène, sécurité. Les grands symboles : république, France Le débat est présent.</p>	<p>Ils apprennent à reconnaître et à respecter les emblèmes et les symboles de la République Le débat n'apparaît pas dans les programmes 2008 Ils découvrent les principes de la morale. Ils prennent conscience des notions de droits et de devoirs. Ils coopèrent à la vie e la classe. Ils reçoivent une éducation à la santé et à la sécurité.</p>

[retour](#)

	Conception du citoyen à former		Relation pédagogique par rapport à ses pairs, par rapport à l'adulte		Contenus	
	2002	2008	2002	2008	2002	2008
Cycle 3	A l'école, l'élève participe et construit la société Présence de la notion de construction collective en 2002	L'état construit et participe à l'instruction du citoyen	Elève adaptable. L'élève apprend avec les autres	Elève adapté. On apprend à l'élève	Indications pédagogiques Compétence transversale Contraintes expliquées Démarche constructiviste	Sujets d'études : l'estime de soi, l'importance de la règle de droit, les règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie, les traits constitutifs de la nation française, l'union européenne et la francophonie. Limite Europe Contenus injonctifs Apparition de la morale (déjà présente au cycle 2) Les interdictions : jeux dangereux, des atteintes à la personne d'autrui l'élève prend conscience de ses actes ou de son comportement. Démarche inductive retour

Instruction civique et morale : une discipline à intégrer dans un cadre plus large d'éducation civique pour la mettre au service de compétences du socle commun de connaissances et compétences.

L'éducation civique « à la française » repose à la fois sur les valeurs morales républicaines et sur une approche humaniste, d'où la présence dans les textes des deux conceptions.

Classiquement, l'instruction civique et morale est conçue comme une transmission académique de connaissances en matière de fonctionnement des institutions dans une démocratie, en matière de droit et de lois et des valeurs morales. Pour certains, cet enseignement doit se traduire par un retour à la morale, aux valeurs traditionnelles : goût de l'effort, respect de la discipline, soumission à la loi, conscience de ses devoirs.

Une transmission académique de connaissances des valeurs morales suffit-elle à former un citoyen ?

Par rapport à l'enseignement de la morale, les savoirs peuvent-ils transmettre des valeurs ? L'école ne doit-elle pas aussi apprendre aux élèves le bon usage de ces valeurs ?

Les principes moraux, les savoirs civiques ne valent (au sens d'avoir de la valeur dans une société démocratique) que s'ils sont construits, « incorporés par l'élève ». Dans leur vie d'adulte, ils devront non seulement respecter la loi et participer à la vie démocratique, mais aussi connaître et faire valoir leur droit et remplir leur devoir. Ce devoir de citoyen ne peut s'exercer que si les citoyens sont responsables. Aussi, pour faire d'un écolier un « futur bon citoyen », il ne suffit pas de lui donner simplement, durant un certain nombre d'heures, un cours systématique d'instruction civique. Il faut lui fournir des outils qu'il va faire siens et qui vont lui permettre d'exercer sa citoyenneté dans la classe, dans l'école et en dehors de l'école.

Apprendre comment se comporter à l'égard d'un camarade de classe qui a plus de difficultés à apprendre parce qu'il vit des choses difficiles, parce qu'il ressent très vivement des souffrances familiales, parce qu'il a un handicap, n'est-ce pas acquérir un sens profond de la fraternité ?

- Par rapport à la notion d'appartenance à une communauté, par rapport au vivre ensemble

L'école est bien le lieu de l'apprentissage du « vivre ensemble ». Le fait de respecter les mêmes règles est-il suffisant pour apprendre à vivre ensemble ?

- Par rapport à l'exclusive d'une discipline

N'est-il pas préférable de penser l'éducation civique par une **approche transversale**, car on n'apprend pas à être un citoyen responsable, une heure par semaine. Le respect des autres élèves, de l'enseignant, du matériel et des locaux s'acquiert au quotidien. Il s'agit bien de mobiliser en ce sens l'ensemble des disciplines, des savoirs fondamentaux aux activités sportives et artistiques, et donc l'ensemble des enseignants.

Trois écueils :

- L'instruction risque d'être inefficace au sens que le citoyen ne sera pas un citoyen éclairé et capable de jouer son rôle dans la communauté, d'y prendre sa place et d'en respecter les devoirs puisqu'il n'aura jamais appris à être citoyen et à exercer sa citoyenneté.

- N'y a-t-il pas le risque, dans une approche trop théorique des valeurs républicaines, de se heurter au discrédit de ces valeurs ?

- N'y a-t-il pas le risque de conformer le citoyen plutôt que de l'instruire, ce qui est contraire aux fondements du socle républicain et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et d'accentuer le « désenchantement de la chose publique »

« Le citoyen n'est pas celui qui obéit à la loi mais aussi celui qui la fait »
(OCCE B. Defrance 1995)

Force est de constater que le mot instruction n'est plus assez large, qu'il devient nécessaire de passer de la notion « d'instruction » à celle « d'éducation » dans la mesure où elle élargit la transmission des « savoirs fondamentaux » au « savoir être » qui sont les bases indispensables à la construction de l'individu et à son intégration dans la société.

C'est d'ailleurs la préconisation du rapport du conseil économique, social et environnemental (2009, rapporteur M. AG. Slama, Page 6) sur l'éducation civique à l'école.

« Pour répondre aux inquiétudes qui s'élèvent de tous côtés, le présent avis souhaite mettre l'accent sur **trois orientations fondamentales** : la première pose la nécessité, pour répondre aux besoins de notre temps, d'asseoir les bases d'une véritable éducation - et non pas seulement d'une instruction - civique dès la maternelle et les premières années de l'enseignement primaire.

La deuxième rappelle l'importance d'un socle commun, étayé sur les critères et valeurs du modèle républicain : certes, il convient d'adapter ce modèle aux évolutions liées à la modernité et d'être attentif aux acquis des expériences étrangères, mais dans le respect de repères qui, étayés sur une longue histoire, sont d'autant plus nécessaires que la société française est exposée aux épreuves de la crise.

La troisième orientation insiste sur le fait que la transversalité d'une éducation civique ancrée sur la vie, dans une école ouverte à la société civile en fonction des besoins du projet éducatif, accueillante aux différences et attentive aux situations de souffrance ou de handicap, est la condition de son efficacité et de sa capacité d'éveil à la démocratie ».

S'appuyer sur la discipline Instruction civique pour aller vers la construction de compétences civiques et sociales du socle commun

Cette éducation se trouve donc au carrefour de plusieurs compétences : sociales, civiques dont il ne faut pas oublier l'assise morale et des compétences plus personnelles comme la maîtrise de soi, l'autonomie, la capacité de jugement, la responsabilité, le pouvoir de décision, qui vont être construites au travers des savoirs scolaires de toutes les disciplines dont une davantage pointée par les programmes 2008 : l'Instruction civique et morale.

De plus, La citoyenneté requiert un ensemble de compétences sociales et civiques mais aussi un outillage intellectuel et langagier, faute desquels certains sont moins bien représentés et donc « moins égaux » que d'autres.

L'appropriation du langage est indissociable de l'éducation civique, dans la mesure où l'incapacité de communiquer est un des facteurs qui engendrent la violence. La confiance en soi et dans les autres est proportionnelle à la maîtrise de l'outil de communication et de réflexion qu'est la langue.

Juger, raisonner, argumenter, écouter, échanger, débattre, avoir les moyens de convaincre, mais aussi savoir se remettre en cause et réviser ses opinions, ne pas tricher avec le réel, en accepter les contraintes, passer des compromis avec les hommes, cet esprit d'objectivité et d'ouverture n'est pas si simple à acquérir et ne peut résulter que d'une éducation soutenue.

Des difficultés à prendre en compte

Le décalage entre les valeurs déclarées et les valeurs appliquées dans la société, le décalage entre les valeurs de l'école et celles de la société rendent difficile la construction de valeurs repères communes à tous, comprises de tous et appliquées par tous. Or, cette construction est une fonction centrale de l'éducation à la citoyenneté.

L'élève doit apprendre à prendre en compte l'intérêt général qui ne coïncide pas toujours avec son intérêt.

L'élève doit acquérir des compétences d'analyse, de compréhension des contextes, de maîtrise de langue. Cet apprentissage sera donc très dépendant des autres apprentissages et des stades de développement.

[retour](#)

Vers une éducation à la citoyenneté : une citoyenneté en actes

L'éducation civique permet la construction du futur citoyen par la reconnaissance de valeurs éthiques capables de transcender au-delà des morales et des lois spécifiques à un pays, les individus et par l'apprentissage du « vivre ensemble ». Cela suppose, au-delà du discours sur les valeurs fondées sur le respect des droits de l'homme et de la démocratie, de faire aussi **pratiquer la démocratie dans la cité, et donc, à échelle réduite, dans l'école.**

« N'est-ce pas en « citoyennant » que l'on devient citoyen ? »³

L'éducation civique doit donner accès à une citoyenneté effective et favoriser l'exercice de la citoyenneté, c'est pourquoi au terme d'éducation civique nous préférons le terme éducation à la citoyenneté. C'est par l'expérience de la vie en commun dans la société qu'est la classe, avec ses événements, ses conflits parfois, que les enfants font l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie.

Pour refonder les principes et les valeurs du modèle républicain, il faut les ancrer, non seulement sur la raison, mais sur les pratiques sociales des élèves.

Dans les démocraties développées, de plus en plus individualistes, de plus en plus divisées en groupes d'affinités ou d'appartenance, la voie la plus pertinente pour inciter les élèves à se conformer aux règles de la vie en société est de leur faire comprendre et toucher du doigt, en les faisant travailler ensemble, en fonction de leur âge, *le sens et la portée des valeurs universelles* qu'on veut leur transmettre, au premier rang desquelles figure leur liberté.

Dans l'éducation à la citoyenneté, des éléments complémentaires s'enrichissent l'un l'autre :

Une éducation à **vivre les relations interpersonnelles dans la vie quotidienne**, une formation à la civilité. Etre citoyen c'est commencer à considérer l'autre comme soi-même, c'est construire son identité pour qu'elle s'articule avec celle de l'autre.

³ Audigier F. Citoyenneté, quelques repères Education n°16 revue EPS 288.
Stage CPC EPS CPD IA Rhône janvier 2011

Une **éducation à l'intérêt général**. Une société n'est pas simplement une juxtaposition d'intérêts d'hommes et de femmes qui cohabitent sur un même territoire. C'est aussi un groupe dont l'intérêt général est supérieur à la somme des intérêts particuliers. Cet intérêt général donne à une société une dimension nouvelle, collective, et aux individus qui la composent une valeur supplémentaire

L'EPS a la spécificité et l'originalité d'être une pratique. Ainsi, elle permet, au travers de la pratique physique, de faire vivre et d'expérimenter ces valeurs mais elle est, par la mise en jeu du corps, au centre de la problématique du « je » dans sa relation à l'autre.

Avoir et prendre sa place dans la communauté des hommes : la **NOTION D'APPARTENANCE**

Des valeurs morales et civiques

L'école a le droit et le devoir de transmettre ces valeurs « sans épithète »⁴ pour garantir et construire le vivre ensemble.

Se construire en tant que personne

Etre capable et être reconnu capable d'agir, de dire, de raconter, être reconnu comme l'auteur de ses actes et capable de projet⁵.

Une identité culturelle et une histoire

*La multiplicité des cultures, des valeurs, des trajectoires personnelles, les différents milieux sociaux rendent plus difficile la construction d'une culture commune.
La diversité doit enrichir cette culture.*

[retour](#)

COMMENT METTRE EN COHERENCE SON ENSEIGNEMENT ET LES GRANDES VALEURS FONDAMENTALES ?

Il est important en EPS, de faire faire aux élèves l'expérience des valeurs de la citoyenneté, à travers les activités physiques, c'est-à-dire vivre les normes du groupe comme étant les siennes et ne plus les percevoir comme des contraintes mais comme des nécessités à l'autonomie et à la liberté de chacun. L'élève doit pouvoir vivre en acte ces valeurs. La gestion des différences, la constitution des équipes, les statuts et rôles de chacun, la sécurité, l'entraide, l'écoute, la construction des règles, les résultats, les sanctions sont autant de leviers pour l'enseignant pour permettre cet apprentissage.

Des principes :

- Entrée par les compétences
- Des objectifs de maîtrise plutôt que de performance
- Construire un climat respectueux dans la classe
- Favoriser l'estime de soi et la construction de l'altérité
- Permettre aux élèves de relativiser, de se distancier de leur pratique pour fonder leur jugement sur « la raison »
- Permettre les échanges et le travail en projet (traces, culture commune)
- Mettre en œuvre une pédagogie humaniste⁶

Repères - Responsabilisation - Reconnaissance – Respect.

"LE RESPECT DE L'EGALE DIGNITE DE TOUS LES ETRES HUMAINS"



Se reconnaître mutuellement comme des personnes

- Construction de soi et de l'altérité.

⁴ Expression de J Ferry.

⁵ Paul Ricoeur.in Parcours de la reconnaissance. Phénoménologie de l'homme capable. Stock. (2004)

⁶ Houssaye J Vers une pédagogie humaniste 2001

<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte des différences - Le respect de son corps, du corps d'autrui, l'estime de soi 	
Contenus et démarche d'enseignement	Une posture professionnelle citoyenne <i>(valeurs et attitudes de l'enseignant)</i>
<p style="text-align: center;"><i>Faire vivre le respect de soi et de l'autre</i></p> <p>Construire un climat respectueux dans la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ installer le cadre d'intervention dans la phase de découverte et le poursuivre sur le module ▪ relativiser le beau et le laid, les résultats, les victoires et les défaites <p>Construire le regard bienveillant de l'autre : outiller élève sur l'observation qui permet d'éviter les jugements de valeur, s'auto-évaluer dans ce respect Créer les conditions de partage avec l'autre : temps et support d'échange (traces, cahier, affiches...)</p> <p>Faire vivre le respect de la règle propre à l'APSA, nécessaire à la vie dans et de la classe et de l'école qui règle le rapport à l'autre</p> <p>Favoriser l'estime de soi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre des situations pour faire réussir ▪ mettre en évidence et valoriser les progrès ▪ garder la trace du résultat pour relativiser les résultats sur une durée, ▪ permettre que chacun soit « reconnu » dans une compétence, dans un rôle ▪ développer <u>le sentiment de compétence</u> de chacun et de tous, <p>Donner de la valeur au collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ favoriser la coopération, ▪ favoriser le critère de réussite collectif ▪ donner de la valeur aux indicateurs collectifs ▪ exclusion des punitions collectives, <p>Accorder une place à chacun dans le collectif : un statut d'égale dignité mais des rôles différents (contenu : couloir protégé, une deuxième vie...),</p> <p>Penser les contenus pour pouvoir les différencier, les adapter</p>	<p style="text-align: center;"><i>Partager les valeurs fondamentales de l'institution scolaire</i></p> <p>Postulat d'éducabilité : Inclusion possible de tous, s'il y a exclusion, elle est forcément temporaire et justifiée, croire en un progrès possible</p> <p>Installer un climat respectueux dans la classe, des relations apaisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne pas moquer les idées trouvées, (elles peuvent être écartées par non pertinence mais pas de façon subjective et/ou blessante) - raisonner par rapport au progrès effectué et non plus non seulement par rapport au résultat - insister sur le partage nécessaire avec l'autre <p>Assumer une autorité bienveillante : La classe doit devenir lieu d'exercice de l'autorité éducative (bienveillante) appuyée sur des compétences professionnelles, qui garantissent les règles et leur juste application</p>

[retour](#)

LA LIBERTE

L'école doit donner les moyens à l'élève d'être **lucide et responsable**, dans le respect de la liberté des autres, **d'être capable d'opérer des choix**, de prendre des décisions

- L'exercice de la liberté fait appel à la raison, la culture, la maîtrise de soi, la connaissance des autres et la conscience de l'intérêt général, le sens critique par l'appropriation des savoirs.
- L'apprentissage de la liberté va de pair avec l'apprentissage de la responsabilité,



Pour exercer sa liberté et sa responsabilité en EPS, ⁷l'élève a besoin de connaissances, de méthodes, de savoirs

Contenus et démarche d'enseignement	Une posture professionnelle citoyenne
<p><i>Le respect de la liberté : de soi, d'autrui, liberté d'obéissance.</i></p> <p>Donner les moyens à l'élève d'agir pour :</p> <p>se connaître : connaissance de ses résultats, manières de faire, ses motivations, ses sentiments, ses affects, sous forme de traces, pour faire des choix éclairés :</p> <p>connaître les contextes de la pratique : connaître les dispositifs, les règles, le but, ce qu'il y a à apprendre, dans la classe, en dehors de la classe pour se donner des pouvoirs d'actions</p> <p>connaître les statuts et les rôles de chacun</p> <p>exercer son jugement :</p> <p>à partir d'éléments d'informations objectives, juger de la pertinence ou non d'un choix, l'argumenter et le confronter à d'autres (un jugement fondé sur des éléments objectivables, factuels)</p> <ul style="list-style-type: none"> - vers une évaluation formatrice, - outiller l'observation, - garder des traces, <p>faire des choix en connaissance et en conscience : choix de stratégies collectives ou individuelle / projets : de jeu, de travail donné, d'un parcours adapté aux ressources, d'une voie de progrès prioritaire</p> <p>formaliser son action, communiquer autour de son action dans un <u>cadre réglé</u> : langage, la notion de traces de différente nature,</p> <p>respecter et comprendre l'utilité des règles et au-delà, leur relativité (sauf les règles non négociables)</p> <p>comprendre qu'une règle s'applique dans un certain contexte</p> <p>assumer ses actes et leurs conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lien entre résultat et engagement - droit à essais et erreurs - acceptation de la sanction éducative <p>vivre des situations en autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - de recherche : tâches qui permettent les tâtonnements, les essais, les erreurs, les expérimentations... - d'observation, de verbalisation et de confrontation : description, comparaison, questionnement sur et à propos de l'action ; - qui permettent des choix compatibles avec une prise de risques limitée. 	<p>Garantir un cadre réglé de communication</p> <p>Permettre les interactions entre pairs, avec l'adulte(s)</p> <p>Permettre à chacun de prendre sa place dans la communication tout en cherchant à favoriser la maîtrise de la langue : décrire une solution, la dessiner, ou la montrer. .</p> <p>Permettre à l'élève d'assumer la conséquence de ses actes</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à l'erreur dans les apprentissages - sanction éducative tenable, réfléchie et en <u>réparation</u> de la faute - pas de punition collective <p>(toute la difficulté est la proportionnalité de la sanction et la prévention, en sachant que, chez les jeunes enfants, la sanction est un des modes d'intériorisation d'une conduite responsable)</p> <p style="text-align: right;">retour</p>

⁷ M Metoudi et C Volant L'EPS éduque t-elle à la citoyenneté ? Actio 2003
Stage CPC EPS CPD IA Rhône janvier 2011

L'EGALITE

L'école doit enseigner ce qu'est l'égalité civile, juridique et politique. Elle doit permettre de comprendre les notions d'égalité, d'équité, de respect des différences et inculquer aux enfants les devoirs individuels que cela impose. Elle doit garantir l'égalité des chances.



L'EPS se trouve confrontée à l'inégalité des ressources.

« Aider l'élève à comprendre qu'il « vit une égalité de traitement pour une inégalité de résultat »⁸

Contenus et démarche d'enseignement	Une posture professionnelle citoyenne
<p>Des conditions didactiques et pédagogiques nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none">- une démarche d'enseignement basée sur les compétences et leurs enjeux éducatifs- des contenus d'enseignement différenciés- les différents rôles à assumer et à prendre en compte dans ses attendus- une programmation équilibrée, adaptée au contexte de l'école <p>Des objectifs de maîtrise plutôt que de performance</p> <p>Garantir l'égalité des chances dans</p> <ul style="list-style-type: none">- la constitution des groupes : rapport de force, rapport de ressources, rapports sociaux- les contenus proposés : des objectifs communs mais des chemins d'accès différents (parcours en activité aquatique)- les réponses attendues, les manières de faire	<p>Construire la notion d'équité : construire dans la classe un sentiment de <u>justice</u> :</p> <p>Equité dans l'attention accordée à chaque élève, Pas de stigmatisation ni de valorisation systématique du meilleur. Pas de stigmatisation d'un comportement (pas de parole de destin, « n'essaie pas, tu n'y arriveras pas », c'est encore C....).</p> <p>Refus de toutes les discriminations Attention à l'équité de genre, à l'effet pygmalion</p> <p>Ne pas confondre résultat de l'élève et l'élève : ce n'est pas l'élève qui est nul c'est son résultat qui est faux</p> <p>Reconnaître des domaines de compétence, des réussites à chaque élève</p>

[retour](#)

⁸ M Metoudi et C Volant L'EPS éduque t-elle à la citoyenneté ? Actio 2003
Stage CPC EPS CPD IA Rhône janvier 2011

LA FRATERNITE



L'égalité est un point d'appui important.

Il s'agit de construire :

- la solidarité
- l'empathie. .
- une bienveillance à l'égard de ces camarades

Contenus et démarche d'enseignement	Une posture professionnelle citoyenne
<p>Construire l'agir en sécurité (affective et physique) avec d'autres nécessite ce positionnement solidaire : en escalade, en activité d'orientation, respect de la production montrée par l'autre, ajuster sa passe,</p> <p>Permettre aux élèves de s'enrichir de leurs différences Montrer en quoi les différentes propositions avancées par chacun ou par chaque groupe permettent à tous de s'en emparer et d'enrichir le patrimoine commun. <u>Observer</u>, mettre en commun les différentes manières de faire</p> <p>Permettre aux élèves de comprendre le bénéfice des manières de faire différentes. Accorder la même valeur à toutes les manières de faire, aux solutions proposées, tout en étant capable de pointer leurs points forts mais aussi leurs points faibles</p> <p>Etayer un sentiment fraternel à travers un projet, des émotions et un engagement partagés : jeux collectifs, une chorégraphie à monter ensemble Etre là pour aider l'autre et pouvoir compter sur l'autre Faire comprendre aux élèves que mes camarades peuvent m'aider dans mes réalisations par leurs conseils, par leur simple observation, et que je peux réciproquement aider mes camarades de la même façon</p> <p>Valoriser, créer des conditions de solidarité et de collaboration nécessaires au partage d'un jeu, d'un projet, d'une réussite</p> <ul style="list-style-type: none">- par des critères de réussite collectifs- par une participation à l'effort collectif- par le travail en groupes restreints pour permettre à chacun de s'exprimer plus facilement- par la mise en place de situations qui posent un problème à résoudre collectivement et qui nécessitent une concertation et la participation de tous. <p>Permettre aux élèves de relativiser, de se distancier de leur pratique pour éviter le jugement de valeur</p> <p>Constituer des groupes différents pour élargir et étoffer la notion de fraternité avec des relations d'entraide et coopération, avec des rôles différents, en alternant travail en groupes homogènes ou hétérogènes.</p> <p>Construire une culture commune à la classe en vivant, en apprenant, en gardant des traces.</p> <p>Retour</p>	<p><i>Faire preuve d'humanité : un élève est avant tout un homme en devenir</i></p> <p>Comprendre que le rapport à l'autre dépend aussi de la construction de soi La fraternité soulève un défi : dans une classe, les élèves ne se choisissent pas, et il faut leur apprendre que l'on peut vivre ensemble sans s'aimer mais que, en revanche, la solidarité, l'empathie et la bienveillance sont des conditions du vivre ensemble.</p> <p>Comprendre l'importance du partage d'expériences et favoriser des situations d'échanges entre pairs,</p> <p>Permettre la construction d'une confiance mutuelle entre les élèves : Bannir toute parole blessante (« C'est nul », « il est mauvais », « c'est le moins bon », « ce n'est pas beau » n'ont pas leur place dans une séance d'EPS, pas plus qu'à l'école)</p> <p>Faire accepter la critique à condition qu'elle soit formulée de manière acceptable Faire formuler la critique de manière acceptable</p> <p>Elargir les échanges en dehors de la classe, de l'école, en dehors de l'école</p> <p>Installer une ambiance de travail sereine et où l'on ne risque rien à évoluer avec ses pairs, à réaliser au sein de la classe et à montrer ses réalisations</p> <p>Attirer l'attention de tous sur les moments difficiles que tout le monde traverse au cours d'une séance, créer du ressenti commun</p> <p>Vouloir et savoir travailler en équipe éducative dans l'école</p>

LA LAÏCITE

Il s'agit de rechercher et de **favoriser l'émancipation** de toute personne pour éviter qu'elle ne soit assujettie.
Ce principe suppose une séparation des espaces publics (*ce qui réunit les hommes*) et privés (*ce qui peut diviser les hommes*)



L'EPS permet de :

- Dégager l'élève du jugement de valeur pour asseoir son jugement et ses choix sur la raison
- De faire comprendre l'égalité de valeur de tous les élèves
- Comprendre ce qui s'impose et ce que je peux aider à faire évoluer

Contenus et démarche d'enseignement	Une posture professionnelle citoyenne
<p>Refuser le jugement de valeur, refuser les constats et les évidences qui font l'impasse sur l'analyse des faits ne pas accepter d'avis ou de jugement non argumenté, non appuyé sur des éléments vérifiés et vérifiables par tous ne pas accepter qu'un avis soit balayé par la simple force du nombre ou de l'autorité</p> <p>Affirmer et permettre la perception de la constance de la loi qui s'applique à tous, de manière égale Montrer également que certaines règles peuvent être créées ou évoluer, dans l'intérêt de tous Hormis les règles non négociables qui visent à préserver l'intégrité de tous, et permettre le vivre ensemble, les règles sont relatives et peuvent évoluer, dans l'intérêt de tous, en fonction des problèmes repérés</p> <p>Veiller à l'équité de traitement des performances, des réalisations entre filles et garçons, entre minces et gros malgré des différences quantifiables dans les réalisations Ces différences de réalisations qui reposent sur des différences physiologico-anatomiques ne sont en rien des différences qui traduisent des différences de valeur des personnes</p>	<p>L'enseignant doit veiller à ce qu'aucun élément lié au champ des options spirituelles privées ne pénètre dans la classe</p> <p>L'enseignant doit permettre de construire un jugement argumenté et ne pas accepter d'avis non appuyé sur des éléments vérifiés et vérifiables par tous, ne pas accepter qu'un avis soit balayé par la simple force du nombre ou de l'autorité (la danse c'est nul, le rugby, ce n'est pas pour les filles)</p> <p>L'enseignant doit faire comprendre que les différences de réalisation sont explicables par des différences physiques et non par des différences de volonté ou des différences de motivation ou d'investissement. « Quand on veut, on peut » certes, mais à la mesure de chacun et pas par rapport à une norme extérieure. Il s'agit de rompre la possible filiation de pensée qui postule : performance moyenne = investissement et efforts moyens</p>

Des valeurs comme le respect du travail, la nécessité de l'effort, l'importance du savoir émancipateur, la persévérance sont au cœur des apprentissages, dans l'institution scolaire mais elles doivent être mises en œuvre au travers des valeurs humaines universelles.

[retour](#)

Une éducation à la citoyenneté et une éducation morale

La morale est un ensemble de règles de conduite, de relations sociales qu'une société se donne et qui varient selon la culture, les croyances, les conditions de vie et les besoins de la société.

Il y a morale là où sont posés des principes qui permettent de régir nos choix d'action dans des situations où ces choix impliquent des conséquences pour autrui

Mais attention nous sommes en droit de nous demander si nous pouvons enseigner la morale ? Et si cet enseignement peut avoir un effet sur le raisonnement moral et social des élèves ?⁹

Le problème moral n'est pas simple puisque, d'une part, il renvoie aux autres valeurs d'une société, et par conséquent à des choses potentiellement polémiques. Il n'y a pas de bonnes valeurs morales, il n'y a que des valeurs morales qui sont valorisées par un groupe d'individu ou une société. Il convient alors de s'interroger sur ce qui fait que dans tel ou tel contexte, tel comportement ou tel raisonnement moral est adapté ou pas ?

Le concept de morale a évolué depuis le début du siècle

Nous sommes passés depuis le début de l'école laïc et républicaine, d'une morale du devoir à une morale qui peut se construire par l'expérience, d'une conception de l'éducation morale par imprégnation implicite à une éducation morale qui se veut explicite et identifiée.

Durant une grande partie du siècle, l'éducation morale consistait à inculquer **une morale du devoir**¹⁰ L'autonomie morale réside avant tout dans le fait d'agir conformément à des règles dont on connaît les justifications rationnelles: *c'est obéir à bon escient*, en toute connaissance de cause, avec un esprit qui consent. Discipline, altruisme, soumission intelligente constituent alors les principes de la moralité scolaire.

Aujourd'hui, n'est-on pas quelquefois sur ce modèle ? Ne se heurte-t-on pas, sur le terrain, à une réelle résistance par rapport à cette conception ?

Piaget¹¹ critique cette position. Il met en évidence l'existence de véritables stades dans la formation du jugement moral. L'enfant passe d'un stade égocentrique à un stade "coopératif". Les règles sont d'abord ignorées, puis imposées par l'adulte puis construites pour les besoins du jeu et modifiables par consensus. Cela est inscrit dans le développement normal de l'enfant, d'où l'importance des méthodes actives par rapport aux méthodes impositives et coercitives.

Selon Piaget, on passe d'une morale hétéronome à une **morale autonome**, librement consentie et résultant d'une coopération avec les autres et d'une acceptation mutuelle de ces contraintes indispensables à l'action collective.

La morale de coopération s'oppose à la morale du devoir de Durkheim. Cette évolution sera portée par les sciences de l'éducation.

Des travaux anglo-saxons, notamment ceux de **Kohlberg**¹² en psychologie de l'éducation, ouvrent d'autres voies et lient l'éducation morale aux apprentissages. Ils avancent l'idée que le développement de la moralité est en relation avec les stades de maturation cognitive. Ces stades s'organisent par rapport aux principes de successibilité, d'irréversibilité et d'universalité.

9 Une expérience de Gordon (1986), a montré que donner des leçons de raisonnement moral à des jeunes ou des adolescents agressifs peut avoir un effet dans leur raisonnement moral et pro social.

¹⁰ E. Durkheim Education morale 1925

¹¹ J. **PIAGET**, Le jugement moral chez l'enfant, (en 1932 réédition 1969).

¹² L. Kohlberg Essai sur le développement moral S. Francisco: Harper & Row, 1970

Pour Kohlberg, il existe trois niveaux dans l'élaboration du jugement moral

Le niveau de la moralité pré-conventionnelle qui se décline en 3 stades

- Celui de la 'peur du gendarme : obéissance à l'autorité dans le seul but d'éviter la punition,
- Celui de l'utilitarisme naïf : on reconnaît comme bon ce qui permet de satisfaire nos besoins au meilleur compte.
- C'est la morale de l'intérêt ou du 'donnant-donnant,

Le niveau de la moralité conventionnelle et conformiste. C'est celui qui correspond le mieux à la définition courante de la morale puisque c'est la capacité à se conformer aux usages, aux lois de la société dans laquelle on vit. C'est aussi le besoin d'être approuvé par ceux qui sont en position d'autorité. C'est le respect de la loi et de l'ordre. Cette moralité de la règle du consentement (qui prédomine dans presque toutes les sociétés) est maintenue par l'autorité.

Le niveau de la moralité post-conventionnelle ou internalisation des principes moraux.

C'est celui de la moralité 'contractualisée', on doit obéir à la loi mais la loi n'a rien d'intangible, ce qui compte c'est que la loi soit juste (des droits individuels et des lois démocratiquement acceptées).

A ce niveau l'individu accède à l'autonomie dans l'exercice du jugement moral.

Le modèle de Kohlberg hiérarchise les morales, ce qui fait dire à ses détracteurs que ce modèle serait entièrement moraliste. Il semble donc important de ne pas hiérarchiser mais plutôt de les lire comme des caractéristiques liées à certains contextes.

La moralité est liée au développement mental et aux apprentissages qui la favorisent. Par conséquent, l'accès au savoir favorise l'accès à un stade où la morale est dictée par un **jugement autonome**, plutôt que la peur de la punition ou la conformité sociale.

Pour Kohlberg comme pour Piaget, l'internalisation morale est une conséquence du développement cognitif harmonieux des individus. C'est parce que l'enfant se développe cognitivement qu'il acquiert un type de jugement moral. De ce point de vue, on pourrait avancer que si l'enfant devient moral c'est parce « qu'il devient plus apte à comprendre le monde qui l'entoure ».

Des auteurs comme Bandura pensent que la morale de l'enfant correspond plus à ce qu'il valorise à un moment donné plutôt qu'à une compétence cognitive. Selon lui, les jugements moraux émis par les enfants sont ceux qui sont renforcés positivement, ceux qui sont valorisés par l'adulte. Ces travaux montrent que le jugement moral n'est pas une suite irréversible de changements mais que ces changements peuvent subir l'influence du modèle. La perspective du primat du cognitif ne peut à elle seule expliquer le développement moral de l'enfant.

Le modèle de Kohlberg est une bonne analyse des différentes morales que l'on peut observer chez l'enfant. Cependant, les différents stades ne peuvent pas être liés seulement au développement cognitif de l'enfant mais aussi à son développement social.¹³

Par conséquent pour aller vers la construction progressive d'un jugement de plus en plus autonome, il faut aborder cet enseignement sous l'angle cognitif aussi bien que social, et permettre leur interaction.

L'école québécoise dans son programme a un chapitre sur l'éducation morale. Il s'agit de construire des compétences afin que les élèves se positionnent, de façon réfléchie, au regard d'enjeux d'ordre éthique et pratiquent un dialogue moral. Elle s'appuie sur les travaux de JC. Forquin¹⁴ qui propose deux pistes pour « s'exercer au jugement ».

La première piste consiste à faire raisonner les élèves sur des dilemmes moraux. Les occasions, en EPS où les dilemmes interviennent ne manquent pas : mettre un handicap pour pouvoir jouer ensemble ou ne pas jouer, passer une voie en escalade en trichant (prise du crochet) ou ne pas aller en haut du mur, favoriser l'équité plutôt que l'égalité (course contrat ou course classante), l'insertion d'un élève en situation de handicap ou pratique exclusive...)

La deuxième piste est de demander aux élèves et à l'enseignant de « clarifier leurs choix ». Nous retrouvons ici la préoccupation en EPS de la prise de distance par rapport à sa pratique tant pour l'élève que pour l'enseignant.

Construire des compétences dans les domaines civique, social et moral c'est instruire l'élève à l'aide des connaissances et des valeurs communes aux membres d'une société mais c'est aussi l'outiller pour l'aider à comprendre le monde et la façon dont il le perçoit.

Par conséquent l'éducation morale ne peut pas en rester au niveau d'injonctions morales, elle doit aussi s'ancrer dans des contenus, des pratiques et des comportements. En EPS une démarche ancrée sur le développement de l'enfant avec cette nécessaire relation entre agir, comprendre et communiquer¹⁵ permet cette éducation aux codes sociaux que représente l'éducation aux valeurs.

[retour](#)

¹³ Pascal Pansu Pascal Bressoux Quand les enseignants jugent leurs élèves PUF 2003

¹⁴ JC Forquin L'enfant, l'école et la question de l'éducation morale : approches théoriques et perspectives de recherches », Revue Française de Pédagogie, n° 102, janvier-mars 1993, p. 69-106 (note de synthèse).

¹⁵ * Michaud R, Goffoz JP, Martinet A, sous la direction de T Terret 2003 L'Éducation physique et sportive coll. agir dans le monde

Une éducation à la citoyenneté passe par une éducation civique et la construction du rapport à la règle

« La formation du citoyen comprend une éducation à la civilité, une éducation à la vie en société, une éducation civique au sens politique qui désigne l'initiation aux formes de la vie politique, aux institutions et à leur fonctionnement. »¹⁶

Les droits de l'élève à l'école sont définis par la constitution, le droit des enfants, et le règlement intérieur.

Des exemples sont donnés sur le site de l'académie de Paris

- L'élève a le droit à une scolarité gratuite dans un établissement public, au respect, il a un droit d'expression individuelle et de liberté de publication, a le droit d'association et de réunion, d'être aidé dans sa scolarité, de doubler sa classe à sa demande, de connaître les résultats des évaluations diagnostiques, de consulter ses copies d'examen ou de concours, de participer aux instances représentatives de l'Etablissement, de s'exprimer directement ou par l'intermédiaire d'un représentant lorsqu'il est l'objet d'une procédure disciplinaire, de faire appel d'une décision d'un conseil de discipline. L'élève porteur d'un handicap a les droits d'accessibilité aux contenus de l'enseignement et à la compensation.
- Les parents ont le droit de connaître les résultats scolaires de leur enfant, de contester la proposition d'orientation

En regard de ses droits l'élève a des devoirs.

L'élève doit faire preuve d'assiduité et de ponctualité. L'élève est obligé de faire ses devoirs et le travail donné par l'enseignant. L'élève doit respecter les règles de fonctionnement de l'école et connaître le règlement intérieur. Il doit apprendre le respect d'autrui.

Les parents, et/ ou l'élève doivent signer le règlement intérieur.

Le vivre ensemble au quotidien fournit des occasions de réflexion sur la **nécessaire civilité des rapports humains** en tant que première condition de l'exercice de la citoyenneté. Civilité et citoyenneté sont deux notions à clairement distinguer, la citoyenneté ne saurait se réduire à la simple civilité car elle implique la participation à une communauté politique.

La civilité est l'ensemble des conventions qui régissent les rapports des hommes entre eux : en d'autres termes, la manière dont ils doivent se comporter vis-à-vis de leurs supérieurs, de leurs égaux et de leurs inférieurs¹⁷

Ces règles sont très culturellement marquées, elles ne sont pas écrites ou données par la loi, elles reposent sur une transmission culturelle et sur les valeurs personnelles de l'individu. L'école a à prendre sa place dans cette éducation. L'école doit clarifier « les codes nécessaires à une intégration sociale » et doit montrer le bien fondé d'une relation médiée par la mise en place de ces règles.

Construire « de la loi » dans la classe : organiser les règles du « vivre-ensemble en apprenant ».

Cette pédagogie de la construction d'une loi de classe est une expérience du politique à l'école.

Eduquer, c'est ainsi apprendre à respecter et à construire « la loi » ensemble (en référence à des valeurs éthiques : respect, tolérance, solidarité, non-violence, qui structurent les lois démocratiques seules à prévaloir), à connaître les droits de chacun et à se donner des devoirs ensemble, à se contraindre ensemble.

Les droits n'ont de sens que parce qu'il existe des devoirs. Ces derniers ne se réduisent pas pour les élèves à signer le règlement de l'école, mais à arrêter ce qu'il est nécessaire de faire ou de ne pas faire, en vertu des obligations morales qu'on s'est fixées.

C'est dans cette co-élaboration commune des droits et des devoirs entre enseignants et élèves que se construit « la loi » (entendue comme un ensemble de règles), visée fondatrice ultime de l'éducation.

Construire de la loi en classe, c'est pour un enseignant accepter de discuter à propos de ce qu'il est utile de faire pour apprendre et vivre ensemble, ce qui va se traduire en dernier ressort par le règlement de la classe. Cette « loi », élaborée collectivement, est l'exigence pour passer d'une société de droit oral à une société de droit écrit. Elle est la disposition nécessaire pour faire vivre une relation éducative basée sur un rapport de confiance. Toute entreprise éducative, sans construction de la loi, est vouée au conditionnement¹⁸.

¹⁶ Document d'accompagnement du programme d'éducation civique du cycle central du collège.

¹⁷ Erick Prairat dans « CADRE, RÈGLES ET RITUELS DANS L'INSTITUTION SCOLAIRE », Presses Universitaires de Nancy, 1999

¹⁸ Travail sur la citoyenneté CASNAV-CAREP de Nancy-Metz
Stage CPC EPS CPD IA Rhône janvier 2011

La coexistence du respect de la loi doit s'accompagner d'une vigilance critique, pour garantir la démocratie. « Le respect de la loi doit être appris par les élèves en même temps que celui de ses représentants, que les conditions de sa critique et que les manières légales de la faire évoluer. »¹⁹

Mais attention toute règle ne construit pas, certaines sont imposées et doivent être respectées. Construire ne veut pas dire « inventer et suivre ses propres règles » mais s'approprier celles dont le groupe s'est doté sous la garantie et l'autorité de l'enseignant.

[retour](#)

Rôles et importance des règles dans la classe :

Les règles sécurisent. L'élève doit être totalement rassuré sur le fait qu'on ne peut pas faire n'importe quoi dans la classe et que l'enseignant est le garant de ce qui se passe. C'est à l'enseignant de poser un cadre, des limites et concrètement d'instaurer des règles de fonctionnement dans la classe, règles énoncées clairement et comprenant les droits et les devoirs de chacun (élèves comme enseignants).

Les règles structurent. La qualité des exigences de l'acte éducatif permet aux jeunes de se structurer. La classe est une microsociété qui suppose, pour fonctionner, la mise en place d'un processus de socialisation. Les règles socialisent. Les règles développent le sens des responsabilités et construisent des valeurs.

La règle est un outil symbolique, elle prescrit le possible et devient un code de communication.

Elle peut avoir différentes fonctions en lien avec un contexte particulier. Il est important que les élèves comprennent l'utilité des règles, et le contexte dans lequel elles s'appliquent.

Comprendre les différents statuts des règles.²⁰

Les règles à fonction sociale :

Les règles institutionnelles : elles ont une fonction sociale forte émanant d'une autorité dans le but de maintenir l'ordre et la cohésion sociale. Elles sont justifiées par les finalités du système scolaire. La morale et les normes transparaissent fortement dans ces règles là. On instruit l'élève et toutes les consignes sont légitimées par ce but.

Les règles groupales : elles ont aussi une fonction sociale forte, il s'agit davantage de conventions momentanées passées entre l'élève et l'enseignant. Elles sont quelquefois écrites (règlement de classe, règle de fonctionnement) mais peuvent aussi implicites. Il y a de la morale et de la norme dans ces règles car elles s'appuient sur des grands principes.

Les règles de sécurité : garantir la sécurité physique et psychique de tous et de chacun

Les règles de jeux : ce qui est permis dans tel ou tel jeu ou situation

Les règles d'apprentissage : ce que l'élève doit intégrer pour apprendre, ce que l'on appelle souvent en EPS règles ou principes d'action

L'hypothèse des auteurs est que les élèves ne distinguent pas ces différentes fonctions et qu'ils n'attribuent aucun sens particulier à la règle si ce n'est que c'est une règle scolaire. D'où l'intérêt de leur en faire comprendre le sens pour qu'ils puissent en comprendre l'utilité. Pour qu'un élève accepte une règle et sa fonction, il faut qu'il puisse voir qu'elle est articulée à un but visé ou à un problème à résoudre.

L'enseignant doit rendre les règles explicites et conscientes

Comprendre le rapport que les élèves entretiennent avec la règle pour les amener à être autonomes.²¹

L'attribution du sens à la règle n'est pas un continuum progressif. Il évolue en dents de scie, avec des périodes de stabilisation, de remise en cause puis de reconstruction, tout au long du développement de l'enfant. Il y aurait en quelque sorte des « sauts d'étapes ».

Mais ce rapport nécessite des apprentissages construits et progressifs qui vont permettre aux élèves de devenir autonomes par rapport à la règle, dans un temps et contexte donnés.

¹⁹ L'EPS éduque-t-elle à la citoyenneté ? M Métoudi, C Volant, Actio 2003

²⁰ J Meard et Stefano Bertone l'autonomie de l'élève et l'intégration des règles PUF1998 (annexe 3)

²¹ ibidem

Les auteurs caractérisent des grandes étapes, des niveaux d'attitudes repérables :

- L'anomie : déviance involontaire
- L'autonomie négative : déviance volontaire ; l'élève est assujéti à un système de règles dont les valeurs sous-jacentes sont différentes de celles véhiculées par l'école.
- L'hétéronomie : le comportement observable est la docilité, la soumission à la règle scolaire. Le système de règles est imposé de l'extérieur et son application est vérifiée.
- L'autorégulation : Le système de règle est reconnu, l'élève attribue un sens à la règle parce qu'il peut le relier à un principe, une loi, un contrat. « C'est une soumission volontaire basée sur la reconnaissance de la nécessité d'une réglementation »²². Cet accès à la fonction de la règle permet des conduites normatives. L'intérêt de respecter la règle peut aider à l'intérêt d'apprendre.
- L'autonomie : correspond à la capacité à amender, adapter une règle.²³ Les règles sont élaborées en fonction de leur fonction, la règle est alors perçue comme liée à un contexte d'application. Elle ne vaut que par sa fonction et pourra être modifiée si nécessaire.

L'hypothèse des auteurs est que le rapport à la règle est un système. Par conséquent en entrant par un rapport à certaines règles plus faciles à expliquer (règle de sécurité), plus faciles à négocier (règle d'un jeu), on peut envisager des transformations d'attitudes d'élèves sur le système en général et amener progressivement les élèves à un rapport d'autonomie.

Dans la pédagogie traditionnelle la règle organise une fixation sur le niveau hétéronome. La pédagogie davantage ancrée sur la didactique met souvent en avant le fait de « découvrir une règle d'apprentissage » mais n'est pas forcément explicite sur les règles à fonction sociale. Les auteurs parlent alors d'une pédagogie « constructiviste » au niveau des apprentissages et « applicationniste » au niveau des règles²⁴.

Contribution de l'EPS règle dans la construction d'un rapport à la règle.

L'EPS permet de confronter, de manière spécifique et multiple, les élèves à la règle. Ils apprennent de manière concrète ce qu'est une règle et ils font l'expérience de sa fonction dans un groupe social. Ils en ressentent l'utilité pour faire ensemble ou réaliser un projet.

L'EPS reste une occasion de comprendre le différent type de règles, leur possible évolution, le cadre spécifique dans lequel elles peuvent s'appliquer ou non. Lors d'un jeu, des règles peuvent être inventées, construites par les participants au service d'une fonctionnalité commune dans une circonstance donnée.

Les élèves doivent dans certains cas intégrer une règle, un code donné de l'extérieur et dans d'autres prendre part à la construction du code. Les élèves peuvent ainsi comprendre qu'une règle est un cadre de fonctionnement nécessaire, que ce n'est pas qu'un interdit mais un possible pour tous. Soit pour mettre en œuvre la réglementation, soit pour la respecter, il faut des compétences pour réaliser, pour juger, percevoir avec justesse les actions, d'ailleurs présentes dans les programmes.

Une fois que l'ensemble des règles est connu et respecté, l'élève doit apprendre à respecter le jugement qui s'ensuit. Cette confrontation à la règle est indispensable pour accéder à l'autonomie et à la responsabilité²⁵.

« La découverte de la hiérarchie des règles en fonction de leur terrain d'application et leurs enjeux et la juste adaptation du comportement à cette hiérarchie sont nécessaires pour apprendre à se conduire »²⁶.

Le cas des règles de sécurité.

L'élève apprend à se construire des repères qui vont l'aider à agir en sécurité. Ces règles sont imposées par l'enseignant et l'élève qui doit les respecter, doit être amené à en comprendre le sens, les conditions dans lesquelles elles s'appliquent, à les adapter dans un contexte précis. Ceci est la condition pour qu'il puisse les reconstruire dans sa pratique personnelle. Ces règles qui ne sont pas souvent inscrites dans des codes n'en restent pas moins essentielle pour apprendre à gérer sa vie physique.

Le cas des jeux sportifs²⁷

Parce qu'ils intègrent les facteurs sociaux et des conduites culturelles, les jeux sportifs impliquent une fonction particulière de la règle du jeu (P. Parlebas). Le jeu sportif implique un affranchissement du réel mais celui-ci passe par une détermination des rôles institués. Il comporte un certain degré de frustration nécessaire et d'acceptation des contraintes qui l'établissent.

²² ibidem

²³ Point travaillé au stage 2010 Formation des CPC EPS IA Rhône

²⁴ Jacques Méard et Stefano Bertone ibidem

²⁵ Jean Piaget Le jugement et le raisonnement chez l'enfant, Delachaux 1978

²⁶ L'EPS éduque-t-elle à la citoyenneté ? ibidem

Ce qui permet au joueur de simuler le comportement social réel, d'intégrer et de transgresser les règles en l'absence de sanction pour de bon. A l'origine, le corps de règles était porteur d'une dimension morale.

Mais il n'existe pas d'enfermement par rapport aux règles parce que le règlement peut subir des adaptations. P. Parleras insiste même sur le caractère libérateur de la règle (non figée) car elle prescrit le possible, devient un code de communication motrice et/ou verbale.

«La règle instituée devient la norme qui autorise la mise en jeu corporelle et motrice du désir »

Les règles peuvent permettre l'apprentissage de l'autonomie si elles ne sont pas dogmatiques (les jeux traditionnels sont de ce point de vue plus souples), si elles sont adaptées au développement de l'enfant et si elles correspondent à la cohérence interne du jeu. Les jeux souplement réglementés auraient une fonction d'exercice à l'égard des codes.

Ces règles constituent un compromis forcément contraignant (pour préserver l'intégrité et l'égalité) et déterminent en même temps la nature du jeu ludique. Elles sont les conditions du jeu et reposent sur la conscience de cette fonction chez les joueurs qui parviennent à une subordination consentie.

[retour](#)

Comprendre la fonction de la règle et des différents rapports à la règle à travers des jeux traditionnels

Un système de règles minimales pour jouer ensemble doit prendre en compte :²⁸

- L'espace et son aménagement délimitation
- Le temps de jeu
- Les conditions d'interactions entre les joueurs
- Les conditions d'intervention sur les objets
- Les conditions pour l'obtention du résultat

Des jeux traditionnels permettant de distinguer les types de règles en jouant sur leur nature et le rapport à la règle dominant dans le groupe

- **Un système de règles imposées minimales (interaction entre les joueurs, condition d'obtention du résultat, condition d'intervention sur les objets, espace, temps) pour jouer ensemble**

Ex : *la thèque*

Règles minimale posées : des postes identifiés autour de l'aire de jeu, des défenseurs, un chien qui lance une balle mousse avec pour le lanceur une batte ou une raquette de plage, espace de sécurité autour du lanceur, les attaquants attendent dans une zone.

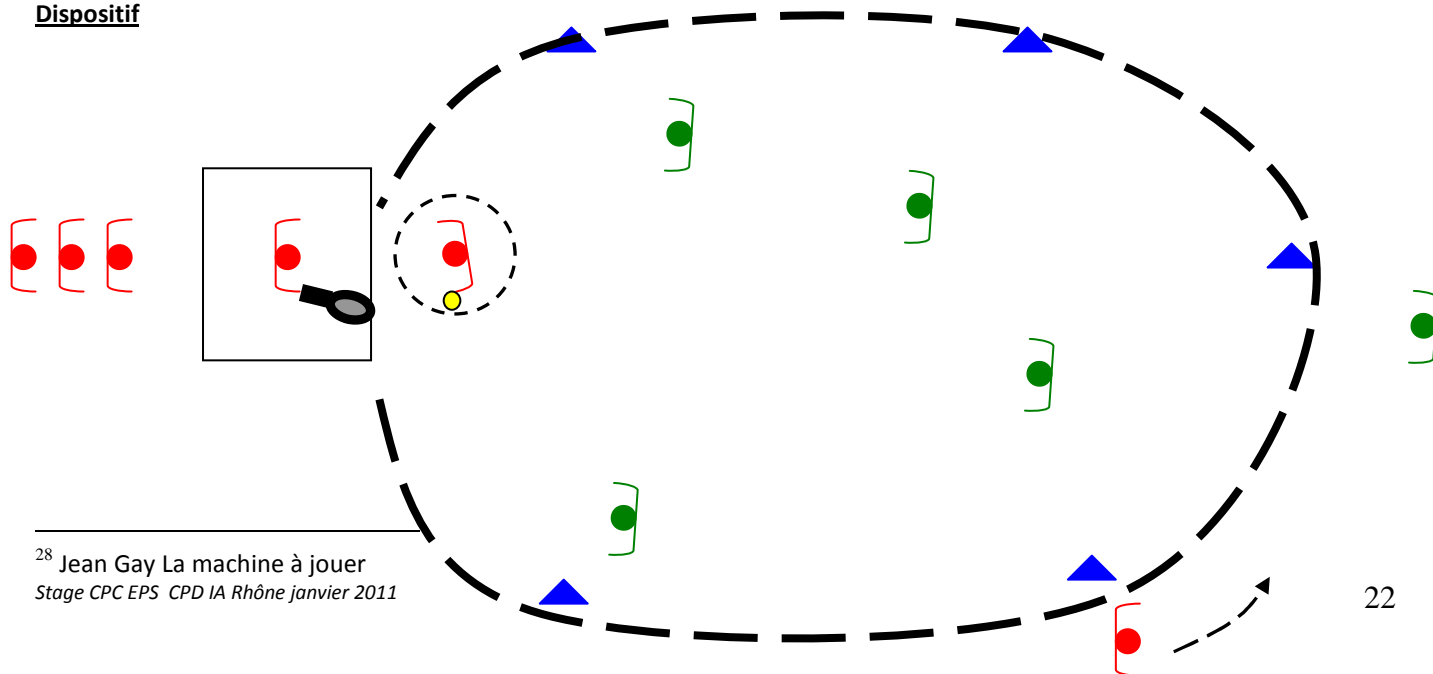
Jeu de thèque :

But du jeu :

Pour les batteurs : Réussir à faire le tour du terrain

Pour les trimeurs : Empêcher les batteurs d'arriver au bout de leur tour

Dispositif



²⁸ Jean Gay La machine à jouer
Stage CPC EPS CPD IA Rhône janvier 2011

Critère de réussite

Pour les batteurs : le nombre de tours réussi : chaque tour terminé rapporte 1 point, 1 tour du roi, effectué d'une seule traite après avoir battu rapporte 3 points

Pour les trimeurs : le nombre de batteurs empêché

Gain de la partie :

La comparaison des scores des équipes au battage

Règle fondamentale :

le batteur, après avoir envoyé la balle essaye de parcourir le plus grand nombre de bases sur le tour avant que la balle ne revienne au chien.

Il doit, quand il arrive à sa base, crier « base ». Il doit le faire avant que le chien n'ait dit « STOP » en attrapant la balle qui lui ramène les trimeurs.

Un batteur qui n'est pas à sa base soit selon le choix de règle fait : retourner au camp sans marquer de point (on joue alors au temps) soit devenir trimeur le temps de la partie.

le chien ne peut sortir de son enclos

les trimeurs peuvent éliminer un batteur directement si celui-ci a lâché la batte et si ils rattrapent sa balle au vol (ça s'appelle catcher)

· Tant que la balle n'est pas ramenée au chien, les attaquants vont de poste en poste. Le chien crie stop pour arrêter la rotation. La balle peut être attrapée en vol, celui qui la bloque annonce catch ce qui stoppe la rotation Un point est donné à chaque tour complet effectué par un joueur. Les attaquants qui se sont fait prendre en mouvement deviennent défenseurs.

Arbitrage : arbitre score, un arbitre chien, un arbitre poste, un arbitre balle jugeant les « catches »

- **Un système de règles complémentaires permettant au jeu de continuer à vivre, on peut adapter les règles en fonction des problèmes que l'on a rencontrés,**

retour

Ex : le drapeau

Règles minimales posées, 1 équipe bleue défend le drapeau, 1 équipe rouge veut le ramener dans son camp. Les bleus défendent. Un cavalier rouge invulnérable donne le signal de début du jeu. Il a le droit de toucher les défenseurs mais pas de s'emparer du drapeau. Les défenseurs doivent toucher les attaquants pour les faire prisonniers, les défenseurs touchés par le cavalier sont aussi faits prisonniers. Les joueurs attaquants ont des foulards. Il y a changement de statut quand le porteur du drapeau est touché.

On est délivré quand on est un partenaire vient nous toucher la main. Le score c'est le nombre de drapeau ramené dans la partie.

Aménagements possible de la règle : zone de repos supplémentaires, taille de l'espace de jeu, nombre de joueurs, prise des joueurs, changement de statut au temps, aucune élimination mais point attribué à chaque fois que l'on touche un adversaire avec obligation pour celui-ci de regagner son camp avant de reprendre son rôle.

Le jeu du drapeau

But du jeu :

Les attaquants doivent ramener le drapeau dans leur camp sans se faire toucher par les défenseurs

Le but du jeu consiste donc à ramener un objet dans son camp, dans son territoire, objet que défendent des joueurs qui ont pour objectif d'empêcher leurs adversaires de s'en emparer et de le ramener. Autrement dit, les possibilités offertes à la défense peuvent se juxtaposer et/ou se succéder dans le temps :

- empêcher que les attaquants ne s'emparent du drapeau
- poursuivre et tenter de toucher les attaquants qui se seraient emparés du drapeau
- continuer à attraper les attaquants même non porteurs du drapeau

Dispositif :

2 équipes de 6 à 8 joueurs selon la taille du terrain. *Aller au-delà de ce nombre de joueurs nécessite un terrain suffisamment grand. Prévoir un espace interdit à tout spectateur autour des limites du terrain pour éviter les collisions.* L'équipe des attaquants comprend un joueur au statut particulier, le cavalier.

Le drapeau est placé à proximité du camp des défenseurs.

Chaque équipe est repérée par un dossard de couleur. En plus de son dossard de couleur, le cavalier doit être repéré à l'aide d'un brassard d'une autre couleur.

Les limites du terrain sont clairement signalées à l'aide de marques qui ne doivent pas provoquer des chutes ou des glissades.
Préférer des traçages à la craie à des plots.

Règles du jeu :

Le signal de début de jeu est donné par le cavalier qui va frapper le sol de sa main à côté du drapeau.

A partir de ce moment, tous les joueurs peuvent entrer sur le terrain. Les défenseurs vont tenter de toucher les attaquants.

Les attaquants :

Les attaquants vont tenter de ne pas se faire toucher et de s'emparer du drapeau. Les attaquants sont vulnérables sur toute l'aire de jeu. Les attaquants, à la condition qu'ils ne se fassent pas toucher, peuvent entrer dans le camp adverse. Ils font alors « campagne ». *A noter que cette règle n'est mentionnée que dans le recueil de jeux intitulé « vers le jeu collectif » élaboré par le CDDP de Mâcon.* Dès qu'il ressort du camp adverse, l'attaquant redevient vulnérable.

Le cavalier, qui fait partie des attaquants, est invulnérable. Il a le droit de toucher les défenseurs mais il n'a pas le droit de s'emparer du drapeau (*logique puisqu'il est invulnérable*).

Les défenseurs :

Ils peuvent être pris par le cavalier.

A tout moment, les défenseurs peuvent également se rendre dans le camp adverse pour faire « campagne ». Lorsqu'ils quittent le camp adverse, ils n'ont plus le droit d'attraper les attaquants. Pour retrouver cette possibilité, ils doivent d'abord regagner leur camp pour retrouver vie. En revanche, ils sont vulnérables (touchés par le cavalier) sur le trajet du retour.

Le droit de prise :

Il se fait par une simple touche. *Interdire tout autre moyen de « touche », notamment les touches qui se rapprochent plus de la frappe agressive, les touches à l'aide des pieds. Dans le cas d'une classe où les contestations sont nombreuses et peuvent engendrer de sévères perturbations dans le déroulement de la séance, il est possible de matérialiser la prise d'un joueur à l'aide d'un foulard qu'il convient d'attraper.*

Dans les règles du jeu « classique », les joueurs attrapés sont conduits en « prison » par leurs adversaires directs. Sur son trajet vers la prison, le couple (défenseur-attaquant) est hors du jeu. Ces prisons sont disposées à proximité du camp adverse. La libération des prisonniers peut s'effectuer par simple touche. Cette libération peut être individuelle ou collective. *Cette règle de la mise en prison peut être supprimée au profit de l'aménagement suivant :*

Tout joueur touché doit regagner son camp et y rester 30 secondes par exemple avant de reprendre le jeu. Cela évite les éliminations précoces de certains joueurs. La prison peut aussi être réduite dans le temps (30 sec. maximum) pour éviter que des joueurs ne soient éloignés du jeu trop longtemps.

Le score :

Il peut s'effectuer de différentes façons, selon les objectifs poursuivis par l'enseignant.

- lorsque les attaquants ont ramené le drapeau dans leur camp sans se faire toucher ;
- lorsqu'un attaquant en possession du drapeau se fait toucher par un défenseur ;
- à chaque fois qu'un attaquant est touché ;
- à chaque fois qu'un défenseur est touché.

Le gain de la partie :

Il peut être acquis :

- aux points (si le jeu se déroule au temps) ;
- lorsque les attaquants ont ramené X fois le drapeau dans leur camp ;
- lorsque les défenseurs ont touché X fois le porteur du drapeau.

Les règles possibles (susceptibles d'être revues) :

Les attaquants n'ont pas le droit :

- de se passer le drapeau pour éviter d'être touché en sa possession.
- de jeter le drapeau dans leur camp
- de se servir du drapeau pour empêcher un défenseur de les toucher.

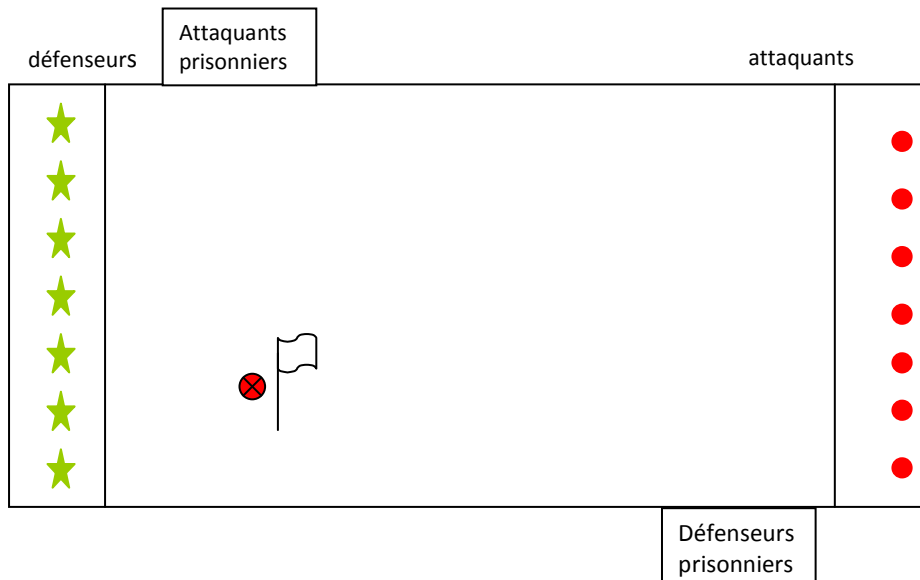
L'attaquant porteur du drapeau a le droit de laisser tomber le drapeau s'il pense qu'il va être touché en sa possession. La règle qui peut accompagner un tel événement peut être variée :

- interruption du jeu pour remettre le drapeau à sa place ;
- point attribué à la défense pour « abandon du drapeau par les attaquants».

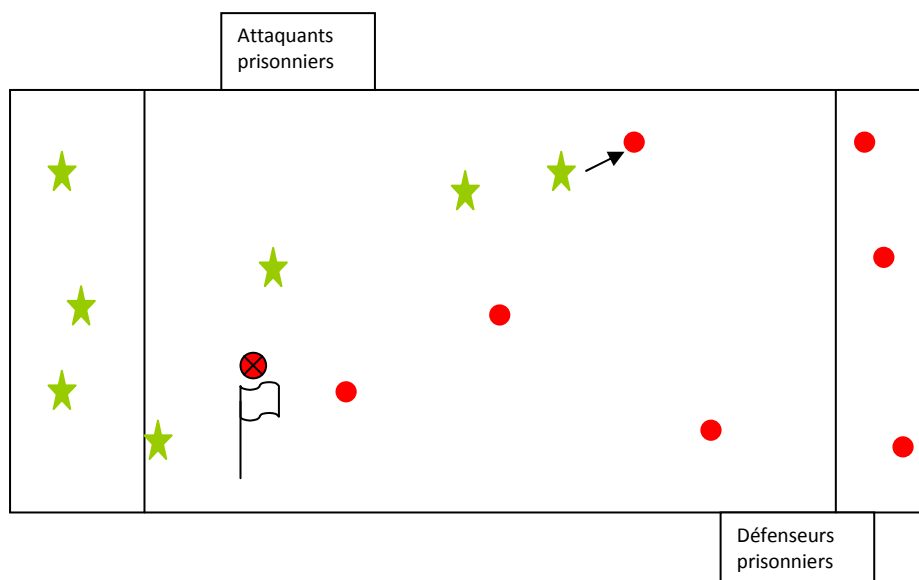
Tout joueur qui sort des limites du terrain, uniquement lorsqu'il est poursuivi, est considéré comme touché.

Le début du jeu :

Positions des joueurs au départ du jeu :



Position des joueurs une fois le jeu lancé :



[retour](#)

Ex : jeu de barre

Règles minimales posées : 1 élève va défier « barre barrons barrettes » un adversaire. L'adversaire défié A sort et cherche à attraper le défiant B (A a barre sur B), B peut se réfugier soit dans son camp soit en allant faire campagne dans le camp des adversaires. C annonce barre sur B, 4 contre 4, espaces donnés (2 camps, campagne et un espace de jeu)

Arbitrage : auto arbitrage

But du jeu

Atteindre le seuil défini du nombre de prisonnier

Matériel

Dossards de 2 couleurs

Terrain délimité avec 2 camps

Dispositif

2 équipes entre 3 et 6 joueurs

Déroulement

1- **Position de départ**: Les 2 équipes sont dans leur camp respectif.

On tire au sort l'équipe qui va commencer.

Un joueur de l'équipe qui commence va "donner la soupe": il va provoquer un adversaire en lui tapant 3 fois dans la main et en disant: "barre, baron, barrette".

A la troisième tape, il se sauve, poursuivi par le joueur provoqué. Ce dernier a "barre sur lui": Il essaie alors de le toucher pour en faire un prisonnier.

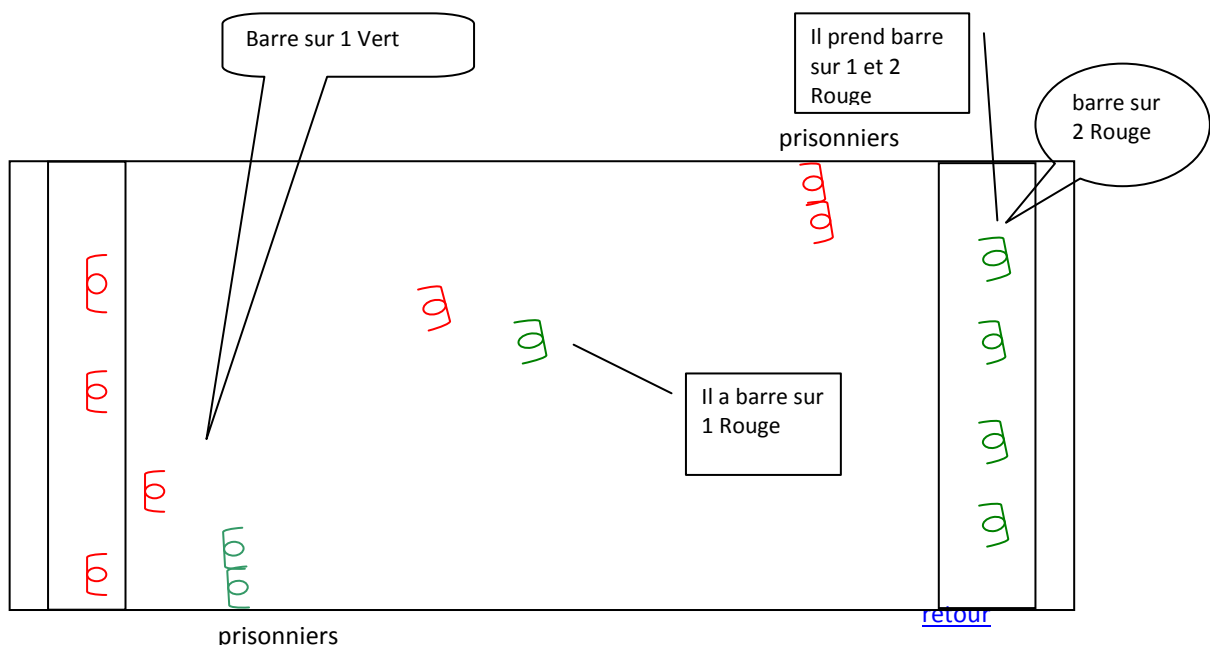
2- **Droit de prise**: Tout joueur qui sort de son camp a "barre" sur les joueurs déjà sortis.

Quand on touche un joueur, on crie: "pris" et on l'accompagne jusqu'à son camp pour faire la chaîne des prisonniers. On ne peut faire qu'un seul prisonnier à la fois.

3- **Délivrer les prisonniers**: Un joueur peut délivrer tous ses partenaires prisonniers en touchant l'un d'eux. A ce moment, les prisonniers libérés rentrent dans leur camp en levant les bras, ils sont invulnérables à ce moment là et n'ont barre sur personne

4) **La campagne** : Chaque joueur peut aller faire campagne dans le camp des adversaires. Il est invulnérable à cet endroit là. il peut se reposer. Cependant Il perd barre sur ses adversaires. Quand il ressort il est vulnérable (les joueurs qui avaient barre sur lui peuvent le toucher). Il peut reprendre barres s'il regagne son camp et qu'il relance « barres sur... »

Le jeu de barres est un jeu collectif médiéval pratiqué en France du XIII^e au XIX^e siècle. Le terme barres apparaît en 1300 dans un texte de Jean de Garlande décrivant une « sorte de jeu » spécialement pratiqué en France. Un texte de 842 évoque probablement ce jeu, sans le nommer. Le Trésor de la langue française (1606) de Jean Nicot décrit ainsi ce sport : « jeu de barres, lequel se joue par deux bandes, l'une front à front de l'autre en pleine campagne, saillans de leurs rangs, les uns sur les autres file à file, pour tascher à se prendre prisonniers, là où le premier qui attaque l'escarmouche est sous les barres de celui de la bande opposite qui sort sur luy, et cetuy sous les barres de celui de l'autre part saut en campagne sut luy ainsi les un et les autres, tant que les deux troupes soient estroitement meslées. »²⁹



• ²⁹ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Barres_\(sport\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Barres_(sport)) Mehl Jean-Michel, *Les jeux au royaume de France du XIII^e au XVI^e siècle*, version abrégée d'une thèse d'État d'Histoire soutenue en octobre 1988, Paris, Fayard, 1990, « Les barres », p.65-68

Un système de règles pour inventer un jeu.

Règles minimales posées :

Un espace de jeu : dans le gymnase avec deux cercles à placer

Un temps de jeu imposé par l'enseignant

Le nombre de joueurs : 4 équipes (2 équipes autour d'un jeu)

Des règles à fixer ensemble pour que 2 équipes puissent inventer leur jeu :

Des objets à disposition : balles, ballon, sacs de sable, pinces à linge

Des conditions d'intervention sur les objets et sur les joueurs

L'obtention du résultat

L'arbitrage ou non

Des conditions à prendre en compte pour aller vers une pratique citoyenne en jeux ou sports collectifs :

Relativiser les enjeux et les résultats

- Privilégier les scorages où sont associés le résultat et des manières de faire.
- Éviter les équipes « championnes d'école » en accumulant les victoires
- Insister sur le fair- Play
- Savoir gagner humblement et perdre dignement³⁰

Assurer un cadre d'action EQUITABLE :

Aménager

- Les règles
- Les variables didactiques
- La constitution des groupes
- Les rôles et statuts de chacun
- L'arbitrage pour donner un seul critère à observer par arbitre, l'arbitrage général est obligatoirement assuré par l'enseignant tant que les élèves ne sont pas dans un rapport d'autonomie

Donner des outils aux élèves pour qu'ils puissent :

- Construire le sens et l'utilité des règles
- Comprendre le jeu avec des indicateurs collectifs
- Privilégier l'élaboration de stratégies collectives simples mais concertées (donner du temps et des repères)

[retour](#)

³⁰ Laurent Néri Piufm EPS Lyon
Stage CPC EPS CPD IA Rhône janvier 2011